

LA FIN DES RETRAITES PROGRAMMÉE EN FRANCE ? ! 1993, 2003, 2008, 2010, 2013, ...

Vélizy, le 29 août 2013

Les plus « anciens » se remémoreront les déclarations des hommes politiques successifs qui ont dégradé notre système de retraite à travers des lois qui portent aujourd'hui leur nom : chacun d'eux, de Balladur en 1993 à Sarkozy en 2010, en passant par Fillon en 2008, n'avait qu'une affirmation : « *Cette réforme va sortir de la crise notre système de retraite et le pérenniser pour les générations à venir* ».

Chacun a pu constater à chaque fois, peu d'années après, qu'il n'en était rien, que la finalité annoncée n'était qu'un mensonge pour mieux faire passer la pilule.

Est-ce que 2013 s'inscrira dans cette lignée ? Est-ce qu'un gouvernement social démocrate s'insérera dans la continuité de tous les précédents de droite ?

LES DIFFÉRENTES RÉFORMES QUI ONT SABOTÉ LES RÉGIMES DE RETRAITES :

1993

Mesures BALLADUR : calcul sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années (10 auparavant) ; 40 années de cotisations (37,5 auparavant) ; décote de 5% par année manquante.

2003

Loi FILLON : extension des mesures « BALLADUR » à la fonction publique ; 41 années de cotisations.

2008

Régimes spéciaux : alignement sur la fonction publique.

2010

Loi SARKOZY : durée de cotisation portée à 42 ans.

2013

Nouvelles mesures annoncées qui ne pérenniseront pas les systèmes
(voir ci-dessous).

LES CONSÉQUENCES DE CES 2 DÉCENNIES DE RECULS SOCIAUX SONT :

- ≡ Une baisse de 15 à 20% du montant moyen des retraites.
- ≡ Un allongement du temps de travail alors qu'en même temps le chômage ne cesse d'augmenter.
- ≡ L'augmentation du nombre de retraités vivant sous le seuil de pauvreté (1 million des + de 65 ans).
- ≡ 50% des nouveaux retraités touchent moins de 1000 € de pension par mois.
- ≡ L'impact grandissant sur les femmes avec des carrières incomplètes.

LE MEDEF LE SOUHAITE, AYRAULT LE FERA-T-IL ?

CE QUE L'ON PEUT CRAINDRE DES ANNONCES GOUVERNEMENTALES :

- ≡ Augmentation de la durée de cotisation à 43 ans à l'horizon 2035.
- ≡ Augmentation des cotisations de 0,3% avec une première étape au 1^{er} janvier 2015.
- ≡ Décalage des revalorisations des retraites d'avril à octobre.
- ≡ Fiscalisation des cotisations familiales, gain de 5,4% pour les employeurs et baisse d'autant du pouvoir d'achat des citoyens.

D'AUTRES SOLUTIONS SONT POSSIBLES

PROPOSITIONS DE LA CGT POUR LA RETRAITE

LES DROITS

- ≡ Taux de remplacement de 75 % minimum pour une carrière complète.
- ≡ Pas de pension inférieure au SMIC (celui revendiqué par la CGT) pour une carrière complète.
- ≡ Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.
- ≡ Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.
- ≡ Validation des années d'études.
- ≡ Validation des périodes de précarité subies.
- ≡ Indexation des pensions sur le salaire moyen (et plus sur les prix).
- ≡ Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.
- ≡ Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes.

LE FINANCEMENT

- ≡ Toutes nos propositions ont pour effet de générer des emplois et donc des cotisations.
 - Suppression des exonérations et instauration de la double modulation des cotisations dites «patronales» (≈ 10 Mds).
 - Élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation, ...) et aux primes pour les fonctionnaires (≈ 10 Mds).
 - Mise à contribution des revenus financiers des entreprises (≈ 20 Mds).
 - Augmentation si besoin des cotisations (en priorité les cotisations dites «patronales»).
- ≡ Naturellement, conquérir de l'emploi pérenne, bien rémunéré avec de bonnes conditions de travail est un passage obligé pour financer durablement une protection sociale de haut niveau.
- ≡ Exemple : le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'€ dès 2015 et près de 10 milliards d'€ en 2020.

COORDINATION ET SOLIDARITÉ

La CGT propose la mise en place d'une maison commune des régimes de retraite afin de coordonner et de solidariser les régimes sur la base :

- ≡ D'un socle commun de droits et de garanties (nivellement par le haut) tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime et de la nécessité de maintenir des modes différents d'acquisition et de restitution des droits.
- ≡ D'une harmonisation par le haut des droits solidaires (minima, droits familiaux et conjugaux, précarité, handicap, ...).

En outre, la maison commune des régimes de retraite permettra :

- ≡ Le traitement de la question des poly-pensionnés.
- ≡ Le pilotage des compensations entre régimes.

Enfin, les délibérations au sein de la maison commune des régimes de retraite seront assurées par des représentants des salariés élus.

IMPOSONS UNE AUTRE VISION DE L'AVENIR, UN AUTRE CHEMIN,

celui qui mène à plus de JUSTICE SOCIALE en répartissant les richesses créées plus équitablement.

Le 10 septembre 2013 est un cairn pour ne pas se tromper de direction

alors, TOUS ENSEMBLE, mettons-y notre pierre, MOBILISONS-NOUS.